

DDC (70), 191

11653  
Copie

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL  
O.M.V.S

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**Rapport sur la problématique  
de développement industriel du  
bassin du fleuve Sénégal**

**Volume I:  
Rapport d'ensemble**

Vienne, janvier 1994

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE 1: LE CONTEXTE ET LES ENJEUX.....</b>	<b>6</b>
<b>I- LE CONTEXTE.....</b>	<b>6</b>
<b>I.1- Le contexte économique général.....</b>	<b>6</b>
<b>I.2- Le programme de développement du bassin .....</b>	<b>7</b>
<b>II- LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DU BASSIN DU FLEUVE SENEGAL.....</b>	<b>9</b>
<b>II.1- L'enjeu démographique .....</b>	<b>9</b>
<b>II.2- L'enjeu alimentaire .....</b>	<b>10</b>
<b>II.3- L'enjeu énergétique .....</b>	<b>10</b>
<b>II.4- L'enjeu d'aménagement du territoire. ....</b>	<b>11</b>
<b>II.5- L'enjeu d'intégration économique sous-régionale. ....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 2: LA PROBLEMATIQUE INDUSTRIELLE DU BASSIN.....</b>	<b>13</b>
<b>I- LES POTENTIALITES.....</b>	<b>13</b>
<b>I.1- Les ressources en eau.....</b>	<b>13</b>
<b>I.1.1- La pluviométrie. ....</b>	<b>13</b>
<b>I.1.2- Les ressources hydrauliques.....</b>	<b>13</b>
<b>I.2- Les ressources énergétiques .....</b>	<b>14</b>
<b>I.3- Les ressources agricoles .....</b>	<b>14</b>
<b>I.3.1- Le potentiel d'irrigation .....</b>	<b>14</b>
<b>I.3.2- Le potentiel d'intensification.....</b>	<b>14</b>
<b>I.3.2.1- Les conditions climatiques .....</b>	<b>14</b>
<b>I.3.2.2- L'amélioration des rendements.....</b>	<b>15</b>
<b>I.4- Les ressources minérales. ....</b>	<b>15</b>
<b>II- LES PRINCIPALES CONTRAINTES. ....</b>	<b>15</b>
<b>II.1- Les limites actuelles de la base agricole. ....</b>	<b>16</b>
<b>II.2- Les contraintes de marché .....</b>	<b>16</b>
<b>II.2.1- Les produits agro-industriels .....</b>	<b>16</b>
<b>II.2.2- Les produits d'origine minérale.....</b>	<b>17</b>
<b>II.3- Un environnement peu favorable à l'industrie. ....</b>	<b>17</b>

<b>III- LES FACTEURS STRATEGIQUES DU DEVELOPPEMENT AGRO-INDUSTRIEL ET MINIER. ....</b>	<b>17</b>
<b>III.1- La diversification agricole.....</b>	<b>18</b>
<b>III.2- La navigabilité du fleuve.....</b>	<b>18</b>
<b>IV- LES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.....</b>	<b>20</b>
<b>CHAPITRE 3: LES PROPOSITIONS.....</b>	<b>23</b>
<b>I- LES FILIERES OU IDEES DE PROJET OFFRANT DES POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>23</b>
<b>I.1- Les filières agro-industrielles.....</b>	<b>23</b>
<b>I.1.1- La filière riz .....</b>	<b>23</b>
<b>I.1.2- La filière sucre.....</b>	<b>23</b>
<b>I.1.3 - La filière tomate.....</b>	<b>24</b>
<b>I.1.4- La filière coton .....</b>	<b>24</b>
<b>I.1.5- La filière tournesol.....</b>	<b>24</b>
<b>I.1.6- La filière aliments du bétail.....</b>	<b>24</b>
<b>I.1.7- La filière cuirs et peaux.....</b>	<b>25</b>
<b>I.1.8- La filière arachide de bouche.....</b>	<b>25</b>
<b>I.1.9- La filière oignon .....</b>	<b>25</b>
<b>I.1.10- Autres filières.....</b>	<b>25</b>
<b>I.2- Les filières de valorisation minière.....</b>	<b>26</b>
<b>I.2.1- La filière fer.....</b>	<b>26</b>
<b>I.2.2- La filière phosphates.....</b>	<b>27</b>
<b>I.2.3- La filière matériaux de construction. ....</b>	<b>28</b>
<b>II- LA DEMARCHE DE PROMOTION INDUSTRIELLE.....</b>	<b>29</b>
<b>II.1- Les exigences.....</b>	<b>30</b>
<b>II.1.1- Une approche par filière.....</b>	<b>30</b>
<b>II.1.2- Une approche intégrée. ....</b>	<b>30</b>
<b>II.1.3- Une approche concertée avec le secteur privé.....</b>	<b>30</b>
<b>II.1.4- Une approche coordonnée et pilotée.....</b>	<b>31</b>

II.1.5- Une approche fondée sur des analyses techniques plus approfondies. ....	31
<b>II.2- La démarche proposée.....</b>	<b>31</b>
<b>III- LA CONTRIBUTION DE L'O.M.V.S.....</b>	<b>32</b>
<b>III.1- Des responsabilités accrues .....</b>	<b>32</b>
<b>III.2- Le programme d'actions à moyen/long terme suggéré pour l'O.M.V.S. ....</b>	<b>33</b>
<b>III.2.1- Une action urgente et dans la foulée du présent rapport: .....</b>	<b>33</b>
<b>III.2.2- Mise en place du dispositif organisationnel au sein de l'O.M.V.S pour promouvoir la Gestion Stratégique du Développement Industriel du bassin: .....</b>	<b>33</b>
<b>III.2.3- Sélection des filières qui feront l'objet d'une action de promotion systématique et organisée à travers des groupes de concertation pilotés par l'O.M.V.S. .....</b>	<b>34</b>
<b>III.2.4- Parallèlement finaliser des requêtes pour aider l'O.M.V.S à soutenir au plan technique le processus de concertation sur les filières sélectionnées.....</b>	<b>34</b>
<b>III.2.5- Etablissement et lancement des activités des groupes de concertation.....</b>	<b>35</b>
<b>III.2.6- Suivi de l'exécution des programmes d'actions .....</b>	<b>35</b>
<b>III.2.7- Identification de nouvelles filières dont le développement efficace et compétitif apparaîtrait possible .....</b>	<b>35</b>
<b>III.3- L'action à court terme. ....</b>	<b>35</b>
<b>III.3.1- Sur la filière tournesol.....</b>	<b>35</b>
<b>III.3.2- Sur la filière coton. ....</b>	<b>36</b>
<b>III.3.3- Sur la filière fer .....</b>	<b>37</b>
<b>III.3.4- Sur la filière phosphates.....</b>	<b>38</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>39</b>
<b>ANNEXE 1 .....</b>	<b>40</b>
<b>TERMES DE REFERENCE POUR L'EXAMEN DE LA NAVIGABILITE POUR L'EVACUATION DU FER DE LA FALEME.</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXE 2 .....</b>	<b>42</b>
<b>TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION .....</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXE 3 .....</b>	<b>43</b>
<b>TERMES DE REFERENCES.....</b>	<b>43</b>

## Introduction

Le Conseil des Ministres de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (O.M.V.S) a, lors d'une session extraordinaire tenue en février 1991 à Bamako, recommandé au Haut Commissaire de l'O.M.V.S de tout mettre en oeuvre pour réactiver le développement industriel dans le bassin du fleuve.

Sur cette base, le Haut Commissaire a soumis une requête d'assistance à l'O.N.U.D.I. visant à évaluer et mettre à jour les études antérieures pour les filières agro-industrielles et de traitement des produits miniers et définir un plan d'actions pour promouvoir l'exploitation de ces filières, et ceci dans la perspective d'élaboration d'un Schéma Directeur de Développement agro-industriel, minier et industriel du bassin du fleuve Sénégal. Une assistance a ainsi été mise en place par l'O.N.U.D.I dans le cadre du programme de Deuxième Décennie du Développement Industriel de l'Afrique. Elle a permis à trois consultants de l'O.N.U.D.I, un économiste, chef de mission, un spécialiste agro-industriel et un spécialiste minier en compagnie d'un homologue de l'O.M.V.S de visiter les capitales des trois pays concernés d'aller dans la basse vallée du fleuve et de rassembler l'information nécessaire à l'établissement du présent rapport. L'intervention s'est déroulée en quatre étapes. Le chef de mission s'est rendu pendant une semaine en février 1993 à Dakar au siège de l'O.M.V.S et à Saint Louis. Il a organisé l'ensemble de l'intervention avec les responsables de l'O.M.V.S et le Directeur de l'O.N.U.D.I à Dakar. Puis les trois consultants ont, en mai 1993, visité chaque pays pendant une semaine pour avoir des entretiens avec les responsables concernés et consulter la documentation existante. Ensuite, le consultant spécialiste en agro-industrie a effectué en juin 1993 une mission sur le terrain dans la basse vallée à la fois au Sénégal et en Mauritanie. Enfin, l'équipe a eu début septembre 1993 des consultations au siège de l'O.N.U.D.I sur la base du projet de rapport final.

Ce rapport final se présente en trois parties:

- Un premier volume de synthèse présente l'ensemble de la problématique et le programme d'actions.
- Un second volume est consacré à l'agro-industrie.
- Un troisième volume concerne le développement des ressources minérales.

Conformément à l'esprit du travail, tel qu'il a été précisé dans les consultations préliminaires, l'approche suivie dans l'ensemble des documents proposés a été de rechercher une démarche pragmatique capable de configurer une stratégie d'attaque du développement industriel du bassin. Il n'a pas été envisagé de faire des évaluations quantitatives, qui, au demeurant, auraient exigé beaucoup de temps, mais plutôt de faire le point à partir de l'information disponible sur la problématique industrielle et de voir de façon très pragmatique dans quelle direction elle pouvait s'engager et comment.

Ce rapport est destiné à alimenter les réflexions du Haut-Commissariat de l'O.M.V.S. Il reflète en conscience l'opinion de l'équipe d'experts qui a effectué les investigations et ne représente en aucune manière un point de vue officiel du Haut-Commissariat ou des Etats membres de l'O.M.V.S. Il n'a pas fait l'objet non plus d'une approbation formelle de l'O.N.U.D.I.

# Chapitre 1: Le contexte et les enjeux.

## I- LE CONTEXTE

Le développement industriel du bassin du fleuve Sénégal est tributaire de deux facteurs majeurs:

- Le contexte économique au niveau des pays de la sous-région et du bassin du fleuve en particulier.
- Les efforts de développement spécifiques engagés au niveau du bassin pour promouvoir son développement.

### I.1- LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

A l'heure actuelle, le développement du bassin du fleuve Sénégal est appelé à intervenir dans un contexte macro-économique peu favorable. Les trois pays ont connu des difficultés économiques qui les ont conduits à s'engager depuis plus ou moins longtemps dans des programmes d'ajustement structurel appelés à rétablir leurs équilibres économiques et financiers et à créer de nouvelles conditions à la reprise de la croissance.

Dans ce contexte, et face à la nécessité de la stabilisation et de la rigueur, les marges de liberté, notamment au plan des dépenses, sont beaucoup plus réduites: les moyens des Etats pour engager des programmes sont plus limités; ceux-ci sont plus centrés sur les investissements à rentabilité immédiate; les ressources extérieures que les pays recherchent sont à la fois plus difficilement accessibles et doivent être fournies à des conditions particulièrement favorables, leur politique monétaire est plutôt globalement restrictive...

En même temps, les politiques et le cadre institutionnel du développement des trois pays ont été profondément modifiés. Les orientations et les réformes se rejoignent largement même si des nuances dues aux spécificités locales existent. C'est ainsi que tous les pays se sont orientés vers un désengagement de l'Etat et un retour aux exigences et aux règles de l'économie de marché. Les Etats ont entrepris de privatiser des entreprises productives ou leur arrêt en cas de non rentabilité établie, les investissements publics dans l'économie productive ont été stoppés, les subventions publiques directes ou indirectes ont été éliminées, le commerce extérieur a été libéralisé, les monopoles publics ont été démantelés, le contrôle et la fixation des prix ont été, sinon totalement éliminés, du moins limités à quelques produits essentiels, le marché du travail a été assoupli, etc. Ces nouvelles orientations ont globalement rendu les économies des trois pays beaucoup plus ouvertes et concurrentielles mettant au premier plan la nécessité de rechercher davantage d'efficacité dans les investissements et de compétitivité dans les activités productives.

Au niveau industriel, bien qu'ils connaissent des situations très différenciées, les trois pays ont connu des évolutions parallèles, fortement influencées par la crise économique globale et les profondes modifications du cadre réglementaire et incitatif du développement industriel.

Les trois pays ont connu en matière industrielle une période difficile marquée par la rétractation des activités et la fermeture de nombreuses entreprises, du fait à la fois du rétrécissement de la

demande et de la mise en compétition avec la concurrence étrangère dans de mauvaises conditions de compétitivité. Les politiques de relance de la croissance, n'ont pas permis encore de sortir l'industrie de l'état de crise, y compris au Sénégal où l'Etat a tenté un effort spécifique à travers la "Nouvelle Politique Industrielle. Il reste que ce dernier pays, largement plus industrialisé que les deux autres pays, est aujourd'hui le plus à même de fournir les bases d'une dynamique industrielle nouvelle.

S'agissant plus spécifiquement du bassin du fleuve Sénégal, on observe une grande diversité de situation.

Malgré les efforts et les acquis déjà matérialisés, spécialement dans le domaine agricole, le bassin reste globalement une région pauvre, à faible productivité, largement dépourvue d'industries, à l'exception des poches industrielles de la basse vallée rive gauche (sucre, tomate essentiellement). Dans la haute vallée, les développements agricoles nouveaux sont inexistant et les amorces industrielles ont tourné court (tannerie) ou ont du mal à être relancées (marbre). Dans la moyenne vallée, les choses en sont encore restées au niveau des potentialités et une activité industrielle proprement dite est absente des deux cotés du fleuve. C'est dans la basse vallée que la dynamique de développement s'est le plus concrétisée, y compris au niveau industriel bien qu'en rive droite, l'industrie soit largement absente (à l'exception de quelques rizeries). C'est également dans la basse vallée que les activités de service liées à l'agriculture ont connu le développement le plus net.

De façon générale, l'observation du contexte actuel fait penser qu'il n'est pas globalement favorable à la dynamique industrielle. En effet:

- Les marges de manœuvre et les moyens que les Etats peuvent affecter au soutien du développement industriel sont très étroits.
- L'industrie, dans les trois pays, reste encore largement en état de crise et n'offre pas, dans le bassin, une base suffisante pour un élargissement des activités sauf peut-être en basse vallée rive gauche.
- Les marchés nationaux des trois pays sont encore plus étroits que par le passé et les marchés internationaux plus concurrentiels avec moins d'opportunités pour les produits traditionnels.

En d'autres termes, c'est à partir des programmes de développement des potentialités naturelles du bassin qu'il faut attendre le plus d'impact favorable sur la dynamique industrielle dans le bassin.

## 1.2- LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU BASSIN

Le programme d'actions dans lequel sont engagés les trois Etats et l'O.M.V.S vise des objectifs multiples et interdépendants:

- Régulariser le débit du fleuve Sénégal, partiellement d'abord, puis de façon plus systématique et en empêchant la remontée d'eau de mer salée dans le delta.
- Grâce à quoi, permettre, à partir de l'irrigation, le développement de cultures intensives sur 375.000 hectares en gagnant de nouvelles terres à l'irrigation et surtout en supprimant les aléas liés à l'irrégularité des précipitations.
- Fournir par la même occasion, et dans des conditions aussi économiques que possible, l'énergie électrique nécessaire au développement général des trois pays et en particulier à celui de la vallée.

- Permettre de relancer la navigation sur le fleuve et lui donner une vocation d'axe d'échange et de désenclavement des régions intérieures et spécialement du nord est du Sénégal et du sud ouest du Mali.

Les finalités poursuivies ainsi étant:

- D'une part valoriser à la fois les potentialités importantes offertes par le facteur essentiel de développement que représente le fleuve et plus généralement toutes les potentialités existantes dans le bassin.
- D'autre part, développer grâce à cela les activités et les revenus dans les régions pauvres et enclavées et rééquilibrer ainsi, spécialement au Sénégal et au Mali, le développement régional.
- Et enfin contribuer à favoriser l'intégration des économies des trois pays en tant que facteur d'entraînement de leur croissance respective.

Le fer de lance de la réalisation de ces finalités et objectifs est l'O.M.V.S qui est chargée de promouvoir et coordonner les études et travaux concernant les ressources du bassin dans le cadre de quatre objectifs<sup>1</sup> :

- Sécuriser et améliorer les revenus des habitants du bassin.
- Assurer l'équilibre écologique dans le bassin.
- Rendre les économies des trois pays moins vulnérables aux conditions climatiques et aux facteurs extérieurs.
- Accélérer le développement des trois pays grâce à la coopération sous régionale.

Pour ce faire l'O.M.V.S a été plus spécialement chargée d'une part de mettre en oeuvre un programme d'infrastructures de régularisation du fleuve, de protection anti-saline, de transports fluviaux et de production d'énergie et d'autre part de contribuer au développement sectoriel intégré dans les domaines agricole, minier, industriel, des transports et sanitaire dans la zone du bassin.

Dans ce cadre et pour ce qui est des infrastructures, une première tranche de réalisations a été matérialisée:

- Le barrage de Diama dans le delta du fleuve qui a bloqué les remontées d'eau salée et permet une irrigation de 42.000 hectares.
- Le barrage de Manantali au Mali sur le Bafing, affluent amont du fleuve Sénégal, qui va permettre grâce à une retenue d'une capacité de 10 milliards de M<sup>3</sup> de régulariser à 200 M<sup>3</sup>/seconde puis à 300 M<sup>3</sup>/seconde le cours du fleuve en aval de Bakel. Le barrage est en eau mais la construction de la centrale électrique d'une puissance installée de 200 mégawatts (800 gigawatts/heure d'énergie garantie par an) n'a pas commencé. Elle est prévue pour entrer en service en janvier 1997.
- Des aménagements hydro-agricoles de l'ordre de 50.000 hectares.

Les étapes suivantes d'action telles qu'elles sont actuellement envisagées concernent:

- La poursuite des aménagements hydro-agricoles. En rive gauche, 50.000 hectares supplémentaires à l'horizon 2015 sont prévus dans le cadre du Plan Directeur. En rive droite, il

---

<sup>1</sup> Voir "O.M.V.S un tournant décisif" 1990

n'y a que des prévisions à court terme qui concernent seulement quelques milliers d'hectares supplémentaires dans le Trarza et surtout la réhabilitation des aménagements existants.

- La réalisation de deux retenues sur le fleuve Sénégal en amont de Bakel à Gouina et Felou. Ces retenues vont permettre:

- D'améliorer la régularisation de 100 M<sup>3</sup>/seconde.
- D'élargir la fourniture d'énergie électrique par centrale au fil de l'eau à concurrence de 300 mégawatts de puissance installée pour Gouina et de 105 mégawatts pour Felou.

La réalisation de ces retenues dépendra des perspectives de besoins d'énergie dans les trois pays et du développement éventuel d'industries valorisant les ressources du sous-sol disponibles dans le bassin.

Le problème de la navigabilité du fleuve et la contribution au développement industriel et minier en sont toujours au stade des études et évaluations.

## II- LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DU BASSIN DU FLEUVE SENEGAL.

Le développement du bassin du fleuve Sénégal recouvre des enjeux très importants, quoique différenciés pour les trois pays riverains.

### II.1- L'ENJEU DEMOGRAPHIQUE.

Les populations des unités administratives qui constituent le bassin du fleuve Sénégal représentent aujourd'hui environ 2.5 millions de personnes.

Cet enjeu démographique se présente sous des angles différents pour chacun des pays:

- La population malienne du bassin est la plus importante avec environ 1 million d'habitants alors que les perspectives de mise en valeur irrigué dans le cadre des aménagements actuellement prévus sont les plus faibles (de l'ordre de 10.000 hectares) mais avec des possibilités de cultures pluviales qui n'existent pas pour les autres pays.
- La population sénégalaise du bassin est de l'ordre de 800.000 personnes mais elle dispose des perspectives les plus prometteuses en matière de mise en valeur agricole (de l'ordre de 215.000 hectares).
- Les populations mauritaniennes du bassin sont estimées à 700.000 personnes environ avec des possibilités théoriques de mise en valeur de 150.000 hectares.
- A la différence des autres pays, la zone mauritanienne est une région d'attraction au plan démographique dans la mesure où c'est pratiquement la seule région du pays qui offre un potentiel de développement agricole réel et conséquent.

Ces chiffres importants en eux-mêmes et relativement proches les uns des autres recouvrent des enjeux démographiques au poids spécifique très différent. Pour la Mauritanie, c'est le tiers de la population qui est dans le bassin du fleuve, alors que pour le Mali la proportion est de l'ordre de 15% et seulement de 10% pour le Sénégal.

Une autre différence essentielle tient au fait que la population malienne du bassin n'est pas tournée vers le fleuve à titre principal tandis que celle du Sénégal et de la Mauritanie en dépend totalement.

La répartition de cette population entre l'espace rural et les agglomérations de type urbain éclaire d'un jour particulier l'enjeu démographique. Les taux d'urbanisation varient fortement d'un pays à l'autre: ils sont en moyenne de 40% en Mauritanie, de l'ordre de 24% au Sénégal et seulement de 14% au Mali.

Au plan dynamique, les taux de croissance démographique globaux dans la région du fleuve sont estimés à 2% au Mali, 2,7% au Sénégal et 2,8% en Mauritanie. Cette différenciation est due à des vocations démographiques différentes: au Mali la zone connaît une forte émigration alors qu'en Mauritanie c'est plutôt une région d'appel. La croissance urbaine est dans ce cadre sensiblement supérieure à la moyenne et se situe autour de 3,6% dans chacun des pays.

Cette réalité, marquée par l'importance et la croissance des populations urbaines donne une acuité particulière à l'enjeu de création d'emplois en milieu urbain et à l'importance que peut avoir le développement d'activités de service et de type manufacturier.

## II.2- L'ENJEU ALIMENTAIRE

L'enjeu alimentaire est le plus clair et le plus apparent. En effet, les gouvernements des trois pays ont axé leur stratégie agricole vers l'autosuffisance alimentaire. Les objectifs actuellement fixés visent à une satisfaction totale des besoins alimentaires au Mali en 2000. Pour le même horizon, le Sénégal entend être autosuffisant à 80% de ses besoins et la Mauritanie vise la couverture de 55% de ses besoins céréaliers.

Pour la Mauritanie, le bassin du fleuve est l'unique espace agricole susceptible de permettre la réalisation d'un tel objectif. Sans être aussi déterminant, le bassin du fleuve est également essentiel pour le Sénégal, spécialement en matière de riz. Même le Mali qui ne peut compter sur cette zone de façon aussi déterminante, peut espérer un appoint alimentaire, mais non lié aux aménagements hydro-agricoles du fleuve et de ses affluents.

## II.3- L'ENJEU ENERGETIQUE

Actuellement les besoin d'énergie électrique des trois pays sont largement fournis par des centrales thermiques, le Mali étant le moins dépendant de cette source (un peu plus de 40% de l'offre actuelle). Les prévisions de croissance des besoins d'énergie électrique sont très différentes d'un pays à l'autre pour les 25 ans à venir: elles oscillent entre 2 et 5% de croissance annuelle pour le Sénégal, entre 4,5 et 7,5% pour la Mauritanie et entre 5 et 7,2% pour le Mali. Sans accroissement de production, on estime que le déficit apparaîtrait dès 1995 au Mali, en 1998 au Sénégal et en 2003 en Mauritanie<sup>2</sup>. D'où l'importance que revêtent les apports d'énergie susceptibles d'être fournis par les aménagements hydroélectriques du fleuve. Grâce à la réalisation du barrage de Manantali, un potentiel de 200 mégawatts va être mis à la disposition des trois pays et du bassin dès 1997. De larges possibilités d'augmentation du potentiel de production hydroélectrique du bassin existent (supérieures à 1.000 mégawatts). On a vu que d'ores et déjà deux autres barrages à vocation dominante hydroélectrique sont envisagés par la programmation de l'O.M.V.S (barrage de Gouina et de Felou). C'est dire l'importance du bassin

---

<sup>2</sup> Voir étude Agrer

pour assurer de façon indépendante, sans importation d'hydrocarbures, la satisfaction des besoins prévisibles d'énergie électrique des trois pays, et peut-être à de meilleures conditions de coût.

L'enjeu énergétique se situe à deux niveaux:

- Il est un facteur d'autonomie et d'économie de dépenses en devises, les réseaux nationaux pouvant satisfaire leurs besoins à partir du potentiel du bassin.
- Il est un facteur de développement d'activité. D'abord le long du fleuve grâce à la présence de l'énergie électrique. De façon plus générale si les coûts de revient, actuellement encore non connus, permettent d'établir des tarifs plus incitatifs pour l'industrie.

#### II.4- L'ENJEU D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Pour les trois pays, le développement du bassin du fleuve Sénegal constitue un enjeu majeur d'aménagement du territoire, bien que de nature différente suivant les pays.

Pour le Sénegal, actuellement le plus équilibré dans son développement spatial, le développement du bassin est essentiel pour l'élargissement des activités et le maintien des populations dans les régions nord et nord est. La valorisation des ressources du sol et du sous-sol de cette zone avec la possible navigation sur le fleuve, rééquilibrerait davantage la répartition des activités et des hommes dans l'espace sénégalais. Le bassin du fleuve est donc un enjeu d'équilibre spatial certain.

Pour le Mali, le développement du bassin du fleuve ouvre la voie au désenclavement de la région de Kayes, essentiellement grâce aux perspectives de la navigation qui transformerait les conditions d'exploitation des ressources minérales dont la région est riche. Les retombées agricoles, bien que modestes et plus difficiles, constituent un facteur de stabilisation des populations, renforcé par le possible développement de quelques petites activités susceptibles de trouver dans la région une énergie plus favorable.

Pour la Mauritanie enfin, le bassin du fleuve est actuellement le seul contrepoids dynamique à la tendance à la concentration dans la zone de Nouakchott. Nouadhibou n'a pas joué ce rôle et n'a pas actuellement les atouts pour ce faire. Le fleuve sera dans les années à venir la seule alternative à Nouakchott pour les populations qui ne pourront plus subsister dans les régions désertiques.

Du point de vue de l'aménagement de l'espace, il faut noter que la vallée du fleuve Sénegal va bientôt disposer d'une distribution d'énergie électrique qui favorisera un développement d'activités manufacturières, surtout si le prix de l'électricité est incitatif.

#### II.5- L'ENJEU D'INTEGRATION ECONOMIQUE SOUS-REGIONALE.

La création de l'O.M.V.S et le rôle qu'elle a continué à jouer malgré des contextes parfois défavorables montre l'attachement des Etats à une coopération sous-régionale qui constitue par ailleurs un axe essentiel de la politique des Etats du continent, notamment dans la perspective de création d'une Communauté Economique Africaine.

La démarche entreprise pour promouvoir de façon intégrée et coordonnée le développement du bassin du fleuve Sénegal est, au delà de l'efficacité d'une telle démarche, un moyen privilégié pour renforcer les échanges, les coopérations et les solidarités entre les trois pays. C'est à la fois un test et une contribution décise et réelle pour des avancées sur le chemin de l'intégration. D'où l'importance et la nécessité de progrès effectifs dans la mise en valeur et le développement de la zone du bassin sur des bases communes. En même temps cela suppose à la fois des politiques

coordonnées et convergentes, des actions concertées, des interventions communes, des mesures et des infrastructures destinées à créer un espace homogène et à faciliter les échanges et les initiatives.

## Chapitre 2: La problématique industrielle du bassin.

### I- LES POTENTIALITES

Au niveau des ressources physiques, le bassin du fleuve Sénegal offre des potentialités très importantes sinon déterminantes pour le développement des pays concernés. En effet, en tant que base de ressources valorisables, la zone du bassin joue un rôle clé pour la Mauritanie. Elle est très importante pour le Sénegal et peut être déterminante pour une partie du Mali.

Ceci étant, la zone qui nous intéresse présente, du point de vue des ressources, une configuration très diverse et très diversifiée.

#### I.1- LES RESSOURCES EN EAU

On mettra en évidence d'une part la pluviométrie et d'autre part les ressources hydrauliques, chaque aspect ayant une portée différente et même contrastée.

##### I.1.1- La pluviométrie.

Alors que la haute vallée, autour de Kayes, reçoit environ 700 mm d'eau par an, la pluviométrie tombe à 250 mm dans la moyenne vallée et à seulement 180 mm en basse vallée. La durée des pluies peut atteindre 5 à six mois en haute vallée alors que sur le reste du fleuve elle ne dépasse pas trois mois<sup>3</sup>. C'est ainsi que la haute vallée permet des cultures pluviales, tandis que les développements de la moyenne et la basse vallée dépendent directement des possibilités d'irrigation.

##### I.1.2- Les ressources hydrauliques

Le bassin du fleuve Sénegal représente un potentiel hydraulique important mais marqué cependant par l'irrégularité des apports dans l'année (crue importante suivie d'un faible débit d'étiage pendant la moitié de l'année) et même entre les années. D'autre part une tendance à la baisse des ressources a été constatée durant la période récente du fait de l'importance des épisodes secs.

C'est ainsi que les apports annuels à Bakel sur la longue période ont varié de 6 à 40 milliards de m<sup>3</sup> et que la moyenne inter annuelle est passée de 20 milliards de m<sup>3</sup> sur la très longue période à 9 milliards si on prend en compte les deux dernières décennies.

---

<sup>3</sup> Voir étude Agrer.

## I.2- LES RESSOURCES ENERGETIQUES

Elles découlent directement des capacités hydrauliques du bassin et spécialement des affluents du fleuve Sénégal. Grâce aux études hydroélectriques effectuées depuis le début des années 70<sup>4</sup>, six barrages ont été localisés:

- Trois sur le fleuve Sénégal:
  - ▶ Galongo
  - ▶ Petit Gouina
  - ▶ Felou
- Trois sur les affluents
  - ▶ Manantali (sur le Bafing): réalisé
  - ▶ Gourbassi (sur la Falémé)
  - ▶ Boureya (sur le Bafing)

Ils représentent une puissance installée supérieure à 1.000 mégawatts.

## I.3- LES RESSOURCES AGRICOLES

### I.3.1- Le potentiel d'irrigation

Plus que les cultures pluviales, au demeurant limitées au Mali, ou les cultures de crue traditionnelles aux capacités productives limitées, le bassin tire ses potentialités agricoles des possibilités d'irrigation. Celles-ci, avec les deux barrages réalisés à Diamal et Manantali sont estimées à 375.000 hectares. Les projections les plus récentes<sup>5</sup> mettent les surfaces aménagées et cultivées à 248.000 hectares dans l'hypothèse la plus forte à l'horizon 2010. Le plus gros de ces superficies se situerait au Sénégal soit 138.000 hectares. La Mauritanie viendrait après avec environ 100.000 hectares et le Mali en dernier avec environ 10.000 hectares (dans des conditions économiques encore incertaines). Malgré la faiblesse des possibilités envisagées pour la haute vallée, ce potentiel est considérable. Il correspond au quintuple environ des surfaces cultivées en irrigation actuellement (moins de 50.000 hectares dont 12.000 en Mauritanie et presque rien au Mali).

### I.3.2- Le potentiel d'intensification

D'importantes possibilités d'accroissement de la productivité du sol existent dans la zone du bassin. Elles tiennent à deux facteurs principalement:

#### I.3.2.1- Les conditions climatiques

Elles permettent trois saisons culturelles:

- ▶ L'hivernage du début juin à fin octobre.

<sup>4</sup> Spécialement celles de "Sénégal Consult Suisse".

<sup>5</sup> Voir étude Agrer

- ▶ La contre saison "froide" de début novembre à fin février.
- ▶ La contre saison "chaude" de début mars à fin mai.

Cette diversité climatique, conjointement avec les possibilités d'irrigation, se prête en fonction des caractéristiques propres des différentes spéculations, à la fois à une diversité des cultures et à des cultures successives dans l'année<sup>6</sup>. On estime que le coefficient d'intensité culturelle actuellement de l'ordre de 1 pourrait être porté jusqu'à 1,6 avec des efforts de diversification culturelle et d'organisation.

#### **I.3.2.2. L'amélioration des rendements**

Les rendements actuels sont largement améliorables. Pour les cultures vivrières, ils sont très faibles. Mais le facteur déterminant qui bouleverse les données est le passage à l'irrigation. Même pour les surfaces cultivées en irrigué les planificateurs des zones aménagées prévoient d'importants progrès. Ainsi, les études menées au Sénégal prévoient d'ici l'an 2010 des améliorations de rendement de l'ordre de 20% sur le riz et encore bien plus élevées sur le maïs et le sorgho.

#### **I.4- LES RESSOURCES MINERALES.**

Le bassin du fleuve Sénégal, spécialement dans sa partie haute paraît bien doté en ressources d'origine minérale. La géologie de la zone révèle deux types de minéralisation<sup>7</sup> :

- Les minéralisations de séries sédimentaires de la moyenne et basse vallée avec des phosphates, de la tourbe, de l'ilmenite, du soufre et du kaolin.
- Les minéralisations des séries précambriniennes du haut bassin avec du fer, du cuivre, du plomb, du zinc, du chrome, du manganèse, de la bauxite, de l'or et autres.

Le degré de connaissance sur l'importance et la validité des indices et gisements est très inégal. Trois catégories de minéralisation sont assez bien connues:

- Le fer dans la région de la Falémé au Sénégal et au Mali, et dans la vallée du Bekoye et du Bafing au Mali.
- Les gisements de phosphates du cours moyen du fleuve Sénégal tant en Mauritanie qu'au Sénégal.
- Les marbres des régions de Diamou au Mali et Kedougou au Sénégal.

#### **II- LES PRINCIPALES CONTRAINTES.**

Face à des potentialités certaines qui montrent que des ressources de base existent pour un développement industriel, un certain nombre de facteurs limitants interviennent qui risquent de gêner l'émergence des initiatives et l'extension des activités industrielles.

---

<sup>6</sup> Voir Volume II Tableau I.

<sup>7</sup> Voir Volume III.

## II.1- LES LIMITES ACTUELLES DE LA BASE AGRICOLE.

Les caractéristiques actuelles des cultures de la zone constituent encore une base insuffisante pour asseoir un développement industriel.

En effet, les cultures pluviales limitées à la haute vallée et les cultures de crue ont la double caractéristique d'être aléatoires et limitées aux produits vivriers (sorgho, mil, niebe). La mécanisation y est pratiquement inexistante et la productivité y est faible. On ne peut compter sur ces cultures pour une quelconque valorisation industrielle.

Quant aux cultures irriguées, en l'état actuel des choses, elles présentent quelques limites dans l'optique de la valorisation industrielle. En effet:

- Les développements sont liés aux rythmes d'aménagement et aux progrès d'organisation qui restent confrontés à de nombreuses difficultés (notamment au niveau de la capacité à réaliser des aménagements de qualité et à les entretenir).
- L'engagement du secteur privé, désormais totalement responsabilisé dans le développement agricole irrigué, reste aléatoire ainsi que semblent le montrer l'évolution de la riziculture en rive droite depuis 1988 où après un enthousiasme initial, on assiste à un certain désintérêt des opérateurs privés.
- Enfin et surtout, la très forte prédominance des cultures à finalité vivrière annoncée dans la programmation à long terme<sup>8</sup> ne laisse que peu de perspectives aux productions à large potentiel de transformation. En effet, la programmation envisagée réserve une place de choix au développement de la riziculture et en second lieu du maïs sans ouvrir d'horizons précis à des cultures à vocation industrielle en dehors du sucre et de la tomate. L'option en faveur de la sécurité alimentaire explique cette situation.

## II.2- LES CONTRAINTES DE MARCHE

Les contraintes de marché jouent à la fois pour les agro-industries et la valorisation minière, et, en même temps sur les marchés nationaux et les marchés internationaux potentiels<sup>9</sup>.

### II.2.1- Les produits agro-industriels

En ce qui concerne les produits agro-industriels, il apparaît que l'extension de certaines productions existantes, telles que le sucre ou la tomate, sont confrontées à plusieurs limites sur les marchés nationaux:

- ▶ La demande actuelle et prévisible de sucre et tomate ne semble pas autoriser de très larges développements, même s'il y a par ailleurs des substitutions possibles (par exemple: maïs au Sénégal et tourteaux de tournesol en Mauritanie pour l'industrie des aliments du bétail).
- ▶ Les croissances possibles sont confrontées aux dérèglements et aux aléas des marchés qu'a introduite l'importance prise par la fraude ces dernières années.

<sup>8</sup> Voir Plan Directeur Rive Gauche et Etude Agrer.

<sup>9</sup> Voir les analyses par produit dans Volume II et Volume III.

- L'absence de coordination, à l'échelle des pays concernés, dans le traitement réglementaire et incitatif de certaines productions agricoles (cas du riz par exemple). Cet élément est d'autant plus important dans un contexte marqué par l'importance de la fraude.

Sur le marché international les produits de transformation agro-industrielle soit existants, soit potentiels, voient leurs chances de compétitivité réduites en raison des handicaps qui marquent encore la chaîne de production (rendements agricoles insuffisants, charges industrielles élevées et productivité industrielle insuffisante, poids des coûts des transports, etc.). L'avantage de proximité peut par contre compenser ces handicaps sur les marchés sous-régionaux.

### **II.2.2- Les produits d'origine minérale.**

Pour les produits d'origine minérale, les marchés ne sont pas spécialement porteurs pour les deux principaux produits exploitables: les phosphates et le fer.

Les phosphates peuvent trouver un débouché dans le bassin du fleuve et les pays voisins mais sur des quantités qui restent relativement limitées (estimation: 15.000 T/an). Les études préliminaires effectuées sont sceptiques sur les possibilités ouvertes sur le marché international compte tenu de son organisation, de ses besoins et des prix des produits.

En ce qui concerne le fer, on ne peut espérer des débouchés au niveau sous-régional. Toute exploitation ne peut viser que le marché international où les besoins globaux ont fortement baissé. Malgré ces limites, il semble possible de prendre une place sur ce marché sur la base d'une association avec des sidérurgistes. Pour les produits transformés, les conditions du marché sont actuellement totalement défavorables à l'arrivée de nouveaux venus.

### **II.3- UN ENVIRONNEMENT PEU FAVORABLE A L'INDUSTRIE.**

Pour se développer, l'industrie a besoin d'un milieu favorable et d'un environnement où les promoteurs et les entreprises trouvent les biens et les services dont ils ont besoin pour exercer leurs activités. Le bassin ne dispose que très faiblement des conditions de base nécessaires au développement industriel. Les infrastructures d'accueil et les moyens logistiques sont peu développés. La haute vallée, malgré le chemin de fer est dans un quasi isolement. Tous les services essentiels à l'industrie ne sont disponibles que dans les capitales (conseils, importations, réparations, etc.). Les coûts de transport sont élevés. L'énergie ne sera disponible dans la vallée que dans quelques années.

Les capacités entrepreneuriales locales paraissent faibles et les compétences techniques sont rares sinon inexistantes. Seule la région immédiate de Saint Louis paraît échapper en partie à ces insuffisances.

## **III- LES FACTEURS STRATEGIQUES DU DEVELOPPEMENT AGRO-INDUSTRIEL ET MINIER.**

Le développement agro-industriel et la valorisation des potentialités minières du bassin du fleuve Sénégal dépendent chacun d'un facteur stratégique essentiel:

- La diversification agricole pour les agro-industries.

- La navigabilité du fleuve pour les produits miniers.

### III.1- LA DIVERSIFICATION AGRICOLE.

Ainsi qu'on l'a vu et comme le montrent les études et programmes, l'accent est mis, pour des raisons d'autosuffisance alimentaire, sur le développement du riz dans les prévisions d'élargissement des cultures dans le bassin du fleuve Sénégal. Les aménagements du fleuve sont d'ailleurs conçus et réalisés dans la perspective de la riziculture<sup>10</sup>.

Or la riziculture n'offre qu'une base très modeste pour le développement industriel. Aussi, la diversification vers d'autres cultures offrant des potentialités agro-industrielles plus larges est-elle un facteur déterminant pour l'émergence d'activités industrielles de transformation.

Certes, toutes les terres ne se prêtent pas à cette diversification, mais le potentiel existant paraît largement sous utilisé dans les projections culturales envisagées. Simplement pour la rive gauche du fleuve en basse et moyenne vallée, le Plan Directeur estime à 47.000 hectares les terres irriguées adaptées à la diversification sur les sols moyens et moyens lourds (terres dites "fondé" et "faux hollaldé"). A cela il faut ajouter un potentiel de 143.000 hectares de terres de culture pluviale (terres dites de "dieri") pouvant être irriguées soit par aspersion soit au goutte à goutte.

En l'état actuel des études et prévisions, il est envisagé dans l'hypothèse maximum de porter la culture de la canne à sucre de 6.400 à 15.000 hectares en 2010, la tomate de 1725 hectares à 6.000 hectares. Pour le maïs, qui n'offre pas de grandes possibilités industrielles à l'instar du riz, il est par contre envisagé d'importants développements, quoique pas très précis à ce stade. Tous ces objectifs, certes importants pour l'industrie sucrière et de la tomate, restent globalement limités pour fonder une agro-industrie diversifiée (même pour le sucre et la tomate des doutes subsistent sur la faisabilité des objectifs retenus. Voir plus loin).

Ainsi, il semble que la diversification n'est pas perçue comme un axe stratégique du développement agricole. Elle ne paraît en tous cas pas mobiliser les mêmes efforts de réflexion et d'action que la riziculture. Seules quelques entreprises privées (C.S.S) ou semi publiques (SODEFITEK) ont une action dynamique en la matière.

Il est clair que la diversification doit devenir un axe stratégique de réflexion et d'action si l'on veut fonder un développement industriel basé sur les potentialités agricoles du bassin du fleuve Sénégal.

### III.2- LA NAVIGABILITE DU FLEUVE.

Les problèmes de transport sont essentiels dans l'approche de l'exploitation des ressources minières du bassin et ceci en raison:

- De la position géographique excentrée du bassin par rapport aux axes principaux de communication et aux débouchés portuaires existants.
- De la longueur du bassin qui s'étend sur plus de 1.500 km environ en y incluant les principaux affluents.

---

<sup>10</sup> Voir Volume II.

- De la position géographique des principales ressources actuellement prouvées et exploitables: le phosphate en moyenne vallée, le fer dans la partie moyenne de la Falémé, et des marbres dans la haute vallée au Mali.

Dans ce contexte, l'existence potentielle d'une voie navigable paraît un atout essentiel pour des produits pondéreux surtout s'ils ne se trouvent pas à proximité d'une voie de chemin de fer directement utilisable (sauf pour le marbre).

Le problème de la navigabilité du fleuve est posé depuis longtemps. Après avoir été utilisé pour le transport, le fleuve, qui disposait d'escales aménagées, a été déclassé par le transport routier qui convenait mieux aux volumes et à la spécificité des besoins.

La réalisation du barrage de Manantali, avec la régularisation du fleuve Sénégal et la garantie d'un débit minimum, ont redonné de l'actualité au projet de navigation du fleuve qui constitue un des objectifs assignés à l'action de l'O.M.V.S<sup>11</sup>.

L'objectif final est de rendre le fleuve Sénégal navigable de l'embouchure à Saint Louis au Sénégal jusqu'à Kayes au Mali.

Pour des raisons d'opportunité (tenant aux coûts et à la relation avec les projets miniers) des étapes intermédiaires ont été étudiées:

- D'une part, la navigabilité de Saint Louis jusqu'à Ambidebi au Mali avec trafic minéralier essentiellement phosphatier. Cette solution intermédiaire permettait d'éviter les coûts d'aménagement particulièrement importants entre Ambidebi et Kayes.
- La navigabilité de Saint Louis à Ambidebi sans trafic minéralier et basée uniquement sur un cabotage de produits divers.

C'est cette dernière hypothèse qui a été retenue dans l'immédiat et à titre d'étape dans l'aménagement du fleuve. Elle est ciblée sur 200.000 tonnes de produits divers à transporter.

On peut se demander si un tel objectif a des chances de se concrétiser en l'absence d'une puissante dynamique d'utilisation du fleuve que ne manquerait d'imprimer par contre un transport de pondéreux?

C'est pourquoi différentes hypothèses ont été envisagées:

- La navigabilité de Saint Louis au Sénégal jusqu'à Kayes au Mali. Elle est aujourd'hui abandonnée à cause du coût d'un dernier tronçon entre Ambidebi et Kayes.
- La navigabilité de Saint Louis jusqu'à Ambidebi au Mali avec trafic minéralier soit uniquement phosphatier soit plus important.

La cible finale est résolument la première hypothèse mais en raison des coûts et en relation avec les projets miniers, la seconde hypothèse paraît devoir être traitée en priorité. Une étape intermédiaire a même été envisagée à titre transitoire qui viserait à promouvoir un trafic limité aux marchandises diverses estimé à 200.000 tonnes/an. En tout état de cause, la promotion de la navigation du fleuve a besoin d'une puissante dynamique qui, en l'état actuel, ne peut venir que des transports de pondéreux.

C'est pourquoi la réflexion et l'action en matière de navigabilité est intimement liée aux options qui pourraient être prises en matière d'exploitation des ressources du sous-sol. Inversement, et sous réserve d'une démonstration contraire, les projets d'exploitation minière ne peuvent espérer

---

11 Voir Volume III.

un bon niveau de rentabilité sans utilisation du moyen de transport le plus économique qu'est le fleuve.

En d'autres termes, la problématique de valorisation des ressources minières devrait être traitée conjointement avec celle de la navigabilité du fleuve. Celle-ci paraît être un axe stratégique de réflexion et d'action pour une valorisation à court terme et optimale des ressources du sous sol.

#### **IV- LES ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.**

Trois séries de données sont à prendre en compte pour déterminer les axes de développement que pourrait prendre l'industrie dans le bassin du fleuve Sénégal:

- L'existence en tout état de cause d'un développement agricole du bassin qui va induire à la fois des besoins d'équipement et de travaux et créer des opportunités de commercialisation et de traitement pour les principales productions prévues (notamment pour le riz et le maïs).
- L'existence de quelques gisements d'opportunité agro-industrielle relativement établis et qui exigent une action conjointe au niveau agricole et industriel.
- L'existence de ressources minières identifiées et exploitables exigeant de résoudre au préalable des problèmes de transport à des coûts favorables.

Sur ces bases, les orientations de développement qu'il est possible de retenir pour le bassin pourraient s'ordonner autour de trois axes:

##### **► Un encouragement au développement des P.M.E./P.M.I. à vocation locale.**

Cet axe de développement viserait à travers de petites entreprises, à répondre à la demande locale en matière de travaux et d'équipements et aux besoins locaux en matière de premier traitement et conditionnement des grandes productions alimentaires.

Ces activités concerneraient entre autres:

- ▶ Les rizeries et maïseries.
- ▶ Les entreprises d'équipement d'irrigation
- ▶ Les entreprises de fabrication de matériaux de construction simples (carreaux, parpaings, éléments en béton, etc.)
- ▶ Les entreprises de maintenance de matériel et de grosses réparations.
- ▶ Les entreprises de petite transformation de produits vivriers (purée de piments, mini laiterie, conserverie semi-industrielle, etc.).

Ces activités ont déjà commencé à se développer, en particulier dans la basse vallée. Il s'agira d'organiser une promotion et une incitation plus forte pour susciter et soutenir ce type d'entreprises appelées aujourd'hui à se créer et à se développer dans un environnement encore peu favorable.

La disponibilité de l'énergie électrique le long de la vallée sera certainement un facteur favorable important dont le rôle incitatif sera d'autant plus grand en fonction du prix du kilowatt/heure qui pourra être décidé pour l'industrie.

Le développement de ces activités industrielles de P.M.E./P.M.I. est essentiel à la consolidation du développement agricole. Elles ne relèvent cependant pas d'une

planification mais plutôt d'un bon cadre de promotion et d'incitations capable d'aider à l'émergence de nouveaux entrepreneurs et de l'existence effective d'opportunités d'affaire.

► **La promotion de filières à vocation d'intégration agro-industrielle.**

Cet axe de développement viserait à promouvoir simultanément des productions agricoles et des installations industrielles appelées à les traiter jusqu'à un stade final ou intermédiaire. Il s'agit en fait d'opérations agricoles et industrielles conçues et réalisées de façon intégrée sur des créneaux offrant des potentialités de développement efficace et compétitif.

Les exemples existent déjà avec le sucre et la tomate. D'autres entreprises peuvent se développer soit sur les mêmes produits soit sur d'autres produits agro-industriels.

Ces activités relèvent plutôt de la grosse entreprise. Elles mettent forcément en jeu les pouvoirs publics notamment à travers les programmes d'aménagement qu'ils prennent en charge généralement. Leur marché est soit le marché national dans sa totalité, soit le marché sous-régional ou international. Ces activités supposent l'existence de promoteurs industriels privés ayant les capacités et les moyens d'aborder ce type d'opération. La promotion et la mise en place de ces activités exigent généralement du temps, ce qui implique de la volonté et de la continuité. L'appui des pouvoirs publics est essentiel à leur réussite et des incitations et/ou des organisations spécifiques, notamment de marché, sont souvent nécessaires.

► **La valorisation des ressources minérales.**

Cet axe de développement vise à tirer parti rapidement des ressources du sous-sol dont on connaît d'ores et déjà les possibilités d'exploitation. Trois filières sont concernées par cet axe de développement<sup>12</sup> :

- ▶ Les phosphates.
- ▶ Le minerai de fer.
- ▶ Les produits marbriers.

Il s'agit d'opérations principalement articulées avec le marché international ou sous-régional. Une alternative locale existe également pour les phosphates.

En l'état actuel des conditions de production et de marché, les deux premières filières n'autorisent pas de transformation avancée. Les espoirs qui avaient été nourris antérieurement, notamment dans le domaine sidérurgique, ne sont pas réalistes. En tout état de cause, même pour l'extraction et une transformation limitée, il s'agit de grands projets qui supposent des liaisons à établir avec des groupes internationaux. L'articulation avec la navigabilité du fleuve est fondamentale même si des solutions par voie terrestre sont aujourd'hui avancées en ce qui concerne le fer sénégalais.

La navigabilité et le progrès des recherches et études pourraient ouvrir la voie à d'autres filières minérales.

---

12 Voir Volume III.

## Chapitre 3: Les propositions

### I- LES FILIERES OU IDEES DE PROJET OFFRANT DES POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT

L'analyse des programmes et potentialités agricoles d'une part et des ressources minérales connues et évaluées d'autre part permettent de dégager un certain nombre de filières ou idées de projets qui paraissent pouvoir être développées dans le court - moyen terme. On les appellera brièvement ici<sup>13</sup> :

#### I.1- LES FILIERES AGRO-INDUSTrielLES

##### I.1.1- La filière riz

C'est en l'état actuel et dans les prévisions et programmes élaborés, le pôle principal des développements attendus dans la vallée et plus spécialement dans la basse vallée. Toutefois, les retombées industrielles resteront relativement limitées, le riz n'offrant pas de grandes potentialités de transformation au delà des installations nécessaires au décorticage. Il reste que cette filière, déjà bien installée, va connaître encore d'importants développements.

Toutefois, il demeure une hypothèse sur l'élargissement, voire le maintien, de la riziculture en Mauritanie du fait de l'absence d'une structuration stable de la filière (contrairement au Sénégal, il n'y a pas par exemple de prix plancher). L'O.M.V.S pourrait de ce point de vue contribuer à harmoniser les politiques de part et d'autre du fleuve.

##### I.1.2- La filière sucre.

Cette filière, basée sur la culture de la canne à sucre est déjà développée en basse vallée, rive gauche. Elle est bien organisée et ses capacités actuelles correspondent à l'importance du marché sénégalais du sucre (soit 115 à 120.000 tonnes). Une part significative du marché, près de 20% est satisfaite actuellement par la fraude. En rive gauche, il paraît difficile d'engager des développements pour cette filière autres que ceux liés à la croissance normale du marché. En rive droite, côté mauritanien, le marché reste insuffisant, et trop aléatoire compte tenu des traditions commerciales bien établies en la matière, pour envisager l'implantation d'une filière sucre.

---

13 Voir Volume II et III.

### **I.1.3 - La filière tomate.**

Cette filière est également bien établie en rive gauche avec un potentiel de production de l'ordre de 7.000 tonnes (atteint en 1991) pour les deux unités industrielles existantes, la SOCAS et la S.N.T.I. Les estimations actuelles du marché oscillent entre 8.000 et 10.000 tonnes. Ce marché est largement amputé par la fraude (de l'ordre de 40%), ce qui induit l'accumulation de stocks et la réduction des surfaces cultivées (1500 hectares en 1993 au lieu de 2.500 environ en 1991). Même compte tenu d'une croissance raisonnable de la consommation, on peut estimer que le potentiel industriel existant répondra aux besoins du Sénégal au moins jusqu'à l'horizon 2000. Quant au développement des exportations dans la sous-région, il est exclu dans les conditions actuelles de compétitivité qui mettent le produit sénégalais environ au double du prix des produits importés.

Un développement de la filière tomate en rive droite ne paraît pas envisageable pour le moment à travers des installations lourdes.

En fait les seuls développements envisageables du côté rive droite comme rive gauche, seraient l'implantation de petites unités mobiles permettant de petites productions à des coûts compétitifs. Le test de la validité de cette approche reste à faire et sa faisabilité est loin d'être acquise.

### **I.1.4- La filière coton**

Un important travail d'expérimentation agronomique a été effectué sur le coton ces dernières années, spécialement par la SODEFITEX. Il permet de penser que le coton est actuellement une des opportunités de diversification les plus importantes qui existent actuellement en rive gauche. Il a de plus l'avantage de concerner tant la basse vallée que la moyenne vallée jusqu'à Bakel. Enfin, à l'échelle des productions éventuelles concernées, il doit être possible de prendre place sur un marché international au demeurant très vaste.

Les études réalisées permettent d'envisager de développer un potentiel de 9.000 hectares pour une production de l'ordre de 24.000 tonnes. Au plan industriel, une des options envisagées est l'implantation de petits ateliers d'égrenage disséminés tout au long de la vallée. La liaison avec les industries textiles nationales reste à étudier.

### **I.1.5- La filière tournesol.**

Cette filière a fait l'objet de quelques essais en rive droite, dans le Trarza mauritanien. Il paraissent ouvrir un potentiel intéressant de production oléagineuse permettant de fournir le marché mauritanien en huiles alimentaires. Les besoins actuels sont de 7.000 à 8.000 tonnes et pourraient atteindre 38.000 tonnes à l'horizon 2015 soit environ 19.000 hectares de culture de contre saison froide. Le développement de cette filière apparaît comme l'enjeu principal du développement agro-industriel de la rive droite. Elle permettrait également d'intégrer au niveau des deux pays l'industrie des aliments du bétail en fournissant des tourteaux (9.000 tonnes au départ, correspondant aux importations actuelles des unités sénégalaises).

### **I.1.6- La filière aliments du bétail.**

L'élément clé du développement d'une filière des aliments du bétail est la culture du maïs. Un potentiel de développement pour cette culture existe: les essais culturaux sont

intéressants et le débouché potentiel pour les aliments d'aviculture sont estimés à 25.000 tonnes actuellement et à 50.000 tonnes en 2015. Cette production pourrait être développée en rive droite comme en rive gauche et intéresserait les marchés sénégalais et mauritanien. Elle se combinerait au plan cultural avec le coton et l'arachide de bouche.

#### **I.1.7- La filière cuirs et peaux.**

Le développement d'une industrie des cuirs et peaux dans la vallée reste aléatoire en raison principalement des problèmes de collecte et de la concurrence de l'exportation de peaux brutes. La fermeture de l'unité de la TAPROMA dans la haute vallée au Mali le confirme. Seul, Saint Louis, qui constitue déjà une agglomération importante, pourrait offrir une base pour l'implantation d'une tannerie. Toutefois, pour les besoins des marchés intérieurs, il est possible d'envisager la mise en place d'ateliers semi artisanaux le long de la vallée. Il conviendra pour cela de tirer les enseignements de l'atelier pilote qui est prévu à Mekhe.

#### **I.1.8- La filière arachide de bouche.**

Il s'agit ici de développer une filière d'arachide de bouche en irrigué en contre saison. L'expérience agronomique reste à faire dans la région du fleuve mais les potentialités du marché international sont réelles. C'est la société NOVASEN qui est actuellement en charge de ces développements potentiels.

Pour l'exportation, principal débouché envisagé, les opérations industrielles restent limitées (décorcage, tri, conditionnement). Toutefois, quelques valorisations plus avancées peuvent être envisagées (beurre de cacahuètes, confiserie, etc.).

#### **I.1.9- La filière oignon**

Le développement de la filière vise surtout une meilleure satisfaction des besoins locaux, notamment pendant les périodes de soudure. Toutefois, les facteurs climatiques ne sont pas favorables et les conditions économiques actuelles pénalisent toute installation de conservation. Un effort variétal est à faire. Une perspective industrielle vers l'oignon déshydraté est à explorer.

#### **I.1.10- Autres filières**

D'autres filières pourraient évidemment être prises en compte, soit dans l'immédiat, soit à terme en fonction du développement des ressources. On peut citer en particulier:

- ▶ Les pêches, liées à un développement de la pisciculture dans le fleuve et dans les barrages.
- ▶ L'industrie du bois en fonction des programmes de reboisement dans le haut bassin.
- ▶ L'élevage et l'industrie laitière, spécialement à la faveur d'une intensification de l'élevage.
- ▶ Les fruits et légumes, notamment pour une exportation en contre saison européenne.

## 1.2- LES FILIERES DE VALORISATION MINIERE.

Les ressources minérales du bassin sont importantes bien que connues de façon inégale et souvent encore de façon superficielle.

Parmi les ressources minérales dont les indices sont les plus connus, on citera:

- La tourbe dans la basse vallée
- Le titane en bord de mer
- L'argile à proximité de Kaedi
- Les phosphates de la moyenne vallée de part et d'autre du fleuve (à Bofal et Matam).
- Le fer qui est le métal le plus répandu mais surtout dans le haut bassin.
- Le marbre et pierres ornementales que l'on trouve en moyenne vallée rive gauche et rive droite et en haute vallée à Selinkegni au Mali.
- Le cuivre au nord est de Kaedi et dans la haute vallée.
- L'aluminium et l'uranium en bordure de la Falémé.
- Du chrome aux abord de Daguili et Selibabi.
- Du manganèse à M'Bout et à proximité de Kadiar.
- De l'or dans les massifs qui bordent la haute vallée du fleuve Sénégal et de la Falémé.

D'autres indices, qui mériteraient des recherches plus approfondies, ont été identifiés tels que felspaths, béryl, etc.

Sur cet ensemble de minéralisations, trois catégories de substances sont aujourd'hui considérées comme pouvant faire l'objet d'une exploitation: le fer, les phosphates et le marbre.

### 1.2.1- La filière fer.

Un site de minerai de fer est aujourd'hui proche de l'exploitation. Il s'agit du gisement situé au Sénégal à une vingtaine de kilomètres de la Falémé. Une société, la MIFERSO, poursuit actuellement la mise au point finale d'un projet d'exploitation sur les bases suivantes:

- ▶ Exploitation du groupe de minerai à hématite en morceaux et concassage avant exportation à hauteur de 12 millions de tonnes.
- ▶ Transport par voie ferrée en reliant le gisement au chemin de fer Dakar-Bamako à Tambacounda et en modernisant le reste du tronçon jusqu'à la mer.
- ▶ Evacuation par un port à Bargny près de Dakar.

D'ici une année au plus, tous les éléments techniques et financiers pour une décision finale d'exploitation sur ces bases seront réunis.

Toutefois, il faut ici relever qu'une autre option d'exploitation ne semble pas avoir fait l'objet d'une attention approfondie. Plus longue à mettre en oeuvre et plus coûteuse en investissements, elle présente cependant, à priori un intérêt économique bien supérieur pour le projet et surtout pour le développement du bassin du fleuve Sénégal. Sa faisabilité technique reste cependant à établir. Il s'agirait d'une option basée sur:

- ▶ L'exploitation du minerai à magnétite suivant un concassage-broyage puis une séparation à basse intensité suivie d'une pelletisation toujours à hauteur de 12 millions de tonnes.
- ▶ L'évacuation par la voie fluviale jusqu'à Saint Louis en rendant la Falémé navigable depuis le site du barrage de Gourbassi jusqu'à Bakel.
- ▶ La réalisation pour ce faire du barrage de Gourbassi, sa centrale de 20 mégawatts et d'une unité de pelletisation au pied du barrage.

Le point crucial, non établi et donc à examiner et à vérifier au plan technique, est la possibilité de rendre navigable la Falémé à partir de la retenue de Gourbassi (de 2.1 milliards de M<sup>3</sup>) jusqu'à Bakel.

Une telle option, si elle est faisable, et s'il n'est pas trop tard, modifierait fondamentalement à la fois le projet de valorisation du fer et surtout les données de la navigabilité du fleuve qui, appuyée sur la promotion de ce projet, deviendrait économiquement tout à fait réalisable. C'est toute la problématique du développement minier qui serait transformée.

L'impact sur le projet d'exploitation du fer serait important, modifiant à la fois le degré de valorisation et les revenus<sup>14</sup>. En effet, grâce à la pelletisation, la valorisation locale de la ressource serait nettement plus forte et on réalisera environ un chiffre d'affaire supérieur de 50% pour le même tonnage de minerai marchand. De surcroît, le marché mondial des pellets étant plus important (30% au lieu de 5% pour le minerai à hématite), la commercialisation devrait être plus aisée.

Outre le fer, le désenclavement de la Falémé et la navigabilité jusqu'à Saint Louis serait de nature à relancer le développement du haut bassin et l'exploitation des marbres et de minerais tels que le cuivre, le chrome, le manganèse et peut-être la bauxite. L'exploitation des gisements phosphatiers en serait facilitée.

De fait, c'est toute la problématique à la fois du développement minier et du désenclavement économique du haut bassin qui serait modifiée. Mieux, on s'engagerait plus nettement dans un développement intégré du bassin du fleuve Sénégal grâce à cette avancée sur la navigabilité du fleuve qui n'a de chances réelles de se faire à une échelle importante qu'appuyée sur un grand projet capable d'en amortir les coûts. L'enjeu est suffisamment important pour que cette option, dépendante de la faisabilité de la navigation sur la Falémé, soit examinée en priorité, et d'urgence avant qu'il ne soit trop tard.

### I.2.2- La filière phosphates

Elle concerne l'exploitation des phosphates de la moyenne vallée, à Bofal sur la rive droite et Matam sur la rive gauche. Les deux sites totaliseraient un peu moins de 100 millions de tonnes exploitables. Des projets préliminaires d'exploitation ont été étudiés. Sur ces bases deux options apparaissent<sup>15</sup> :

- ▶ Soit une exploitation lourde liée à des volumes d'exportation importants évacués par voie fluviale jusqu'à Saint Louis.

---

<sup>14</sup> Voir Volume III

<sup>15</sup> Voir Volume III

- Soit une exploitation limitée, liée à des utilisations directes, pour les besoins de l'agriculture locale. Un test devait être fait avec l'assistance de l'O.N.U.D.I dans le cadre de l'unité pilote de Matam.

De façon générale, le marché actuel des phosphates n'est pas très favorable, connaissant plutôt une tendance à la baisse. La compétitivité des phosphates du bassin dépend largement du facteur transport. Il faut cependant souligner que ceux-ci présentent un avantage compétitif sur les marchés européens du fait de l'absence de cadmium dans la composition du minéral.

Actuellement les études ne sont pas suffisamment avancées pour prendre parti sur le procédé de valorisation. Quoiqu'il en soit, il semble que dans le cas le plus favorable, on puisse envisager une exploitation d'un million de tonnes pour chaque gisement de part et d'autre du fleuve, à condition de pouvoir effectuer le transport jusqu'à la mer par voie fluviale dans de bonnes conditions économiques (c'est à dire notamment si le projet n'est pas seul à amortir l'aménagement de la navigabilité). En tout état de cause, il s'agit là d'un des rares projet industriel du bassin qui pourrait être développé en commun par deux des pays riverains et où le Sénégal peut de surcroît apporter son expérience en matière de phosphates.

Si on devait s'engager dans la voie de l'exploitation lourde, une opportunité serait ouverte à la réalisation d'une cimenterie basée sur la disponibilité à coût nul de la matière première (partie supérieure du gisement de phosphates). Encore faudrait-il que les conditions de marché permettent d'envisager la réalisation d'une cimenterie et que, au préalable, des tests de conformité aient été réalisés sur les calcaires de la couverture du gisement.

### **I.2.3- La filière matériaux de construction.**

En ce qui concerne les matériaux de construction, il faut distinguer deux aspects en ce qui concerne les perspectives de cette filière:

- Les petites productions articulées sur le marché du bassin. Des opportunités existent pour satisfaire les besoins locaux en éléments de construction: briques sèches, carreaux, etc.
- Les productions d'importance liées à un marché national ou de la sous-région voire à l'exportation sur le marché international.

Divers projets ont été évoqués par le passé: cimenterie, briqueteries, etc.

En ce qui concerne la cimenterie, l'idée de projet antérieure paraît dépassée. Elle s'appuyait en particulier sur la réalisation de gros projets d'infrastructures, tels que barrages, aujourd'hui réalisés. Les tendances connues, marquées à la fois par la diminution des investissements, des marchés publics et de la demande des particuliers, ne justifient pas une telle idée de projet. Actuellement, les cimenteries du Sénégal et du Mali ne tournent qu'aux deux tiers de leurs capacités. Seules des évolutions significatives du marché permettraient de rouvrir ce dossier (éventuellement en relation avec l'exploitation des phosphates de la moyenne vallée).

Quant à la filière briques cuites, elle semble en perte de vitesse dans toute la sous-région du fait de l'existence de produits de substitution plus accessibles (parpaing, briques en terre stabilisée) et des coûts de l'énergie.

La seule opportunité qui conserve des chances de développement efficace est aujourd'hui fournie par les marbres et les pierres ornementales dont le bassin dispose largement.

De nombreux gisements de marbre, de serpentines et de roches cristallines ont été identifiés en moyen et haut bassin<sup>16</sup>. Ils intéressent les trois pays et peuvent donner lieu à une industrie de revêtement de sols, murs et façades d'une part et d'autre part d'objets ornementaux. Des exportations de roches brutes peuvent également être envisagées.

Une telle industrie n'est cependant concevable à grande échelle qu'à la condition de disposer d'un moyen de transport économique, c'est à dire la voie fluviale.

Deux localisations ont déjà fait l'objet d'une exploitation par le passé:

- ▶ Les marbres de Kedougou au Sénégal exploités par la SOMAF jusqu'en 1984.
- ▶ Les marbres de Selinkigni près de Diamou au Mali pour lesquels la société Mali Marbres essaie de relancer actuellement leur exploitation.

Le développement avec une certaine ampleur de ces exploitations est également lié au problème du transport fluvial.

## II- LA DEMARCHE DE PROMOTION INDUSTRIELLE.

L'élaboration d'un Schéma Directeur d'Industrialisation du bassin du fleuve Sénégal ne permettra probablement pas d'aller beaucoup plus loin dans l'identification des filières ou idées de projets que la revue précédente.

Il est apparu que le développement industriel du bassin du fleuve Sénégal avait plus besoin d'être piloté et accompagné que de faire l'objet d'études systématiques de planification. Des études techniques seront nécessaires mais elles doivent soutenir un processus d'orientation et de gestion d'initiatives convergentes des partenaires possibles du développement industriel. Les axes principaux et les limites actuels de ce développement sont clairement apparents. Il s'agit plutôt d'organiser et de dynamiser l'action dans le cadre des stratégies concrètes possibles, définies et mises en œuvre avec tous les acteurs concernés.

Ainsi, il semble que ce qui est nécessaire à ce stade, plus que la réalisation d'études de planification, c'est l'organisation de l'action de promotion. Le problème est différent selon qu'il s'agit de la promotion de P.M.E. diffuses, de petites dimensions et peu articulées sur les programmes de développement des produits primaires ou de la promotion de filières entières liées à de grandes productions agricoles ou minières:

- Pour les P.M.E. diffuses, il s'agit principalement d'améliorer leur environnement et les incitations et de faire en sorte que les systèmes de promotion qui existent déjà fonctionnent au mieux possible compte tenu de l'éloignement des institutions et centres de décision qui opèrent au niveau des capitales.
- Pour les filières liées aux ressources, il s'agit d'organiser effectivement et de façon ordonnée et coordonnée leur promotion de manière spécifique compte tenu de l'importance et de la complexité des problèmes à résoudre.

---

16 Voir Volume III

Il nous semble que c'est ce second aspect qui intéresse plus spécialement l'O.M.V.S. Comment promouvoir les filières et idées de projets basées sur les ressources déjà identifiées ? Et cela grâce à un processus d'action organisé et soutenu dans son développement par les réflexions et études techniques nécessaires pour faire avancer la concrétisation des opportunités repérées. Une démarche est proposée pour ce faire. Elle s'appuie sur quelques exigences que l'on exposera au préalable:

## II.1- LES EXIGENCES.

### II.1.1- Une approche par filière.

En l'état actuel des connaissances sur le développement agricole et les ressources minières, et à la lumière de l'état actuel des marchés, on peut considérer que l'inventaire qui vient d'être rappelé constitue probablement l'essentiel des développements industriels possibles pour tout ce qui dépasse les petites entreprises diversifiées.

S'agissant d'organiser l'avancée de la réflexion et de l'action pour concrétiser ces opportunités, il paraît nécessaire de prendre les choses filière par filière et non pas de façon générale et globale. C'est en effet à ce niveau qu'on identifiera les problèmes de développement à résoudre, les actions à mener et les intervenants qui doivent agir. La filière est le niveau opérationnel et concret où s'organise le développement des activités. C'est donc à ce niveau qu'il faut intervenir c'est à dire développer la réflexion, les stratégies et programmes d'actions nécessaires pour concrétiser les opportunités repérées.

De plus, l'objectif recherché est de valoriser des productions primaires. La meilleure façon de le faire est d'aborder ce problème produit par produit, en suivant la filière de transformation.

### II.1.2- Une approche intégrée.

Les réflexions présentées antérieurement dans ce rapport et dans les autres rapports qui l'accompagnent (Volume II et III) montrent bien l'interdépendance des décisions et des démarches de développement entre des secteurs d'activités très différents. Les stratégies, les programmes et les actions à mener s'épaulent les unes les autres et doivent être conçus de façon homogène et globale à l'échelle d'une filière. On ne peut imaginer développer une agro-industrie sans prévoir et mener préalablement les actions agricoles nécessaires, de même qu'on ne peut espérer engager des industriels si l'on n'a pas crédibilisé les possibilités et les probabilités des productions agricoles à des conditions économiques acceptables. De même, et inversement, on ne peut espérer développer des productions agricoles à transformer si on n'est pas assuré que l'industrie sera au rendez-vous. Dans le domaine minier également les approches ne peuvent être isolées. On a vu combien l'exploitation des ressources du sous-sol et le problème de la navigabilité se conditionnaient l'un l'autre. D'où la nécessité incontournable, si l'on veut faire avancer la promotion des industries, d'approcher les problèmes de façon intégrée et simultanée.

### II.1.3- Une approche concertée avec le secteur privé.

Les trois pays concernés par le bassin du fleuve Sénégal ont désormais des politiques et stratégies industrielles qui s'appuient sur le dynamisme et les initiatives du secteur privé. L'Etat n'entend plus jouer le rôle de promoteur direct d'investissements industriels dont il

assumerait la gestion. Il paraît donc indispensable de susciter l'intérêt et l'intervention du secteur privé pour promouvoir et concrétiser les opportunités industrielles repérées.

La meilleure façon de le faire est d'associer le plus tôt possible les opérateurs et les promoteurs privés potentiels aux réflexions et à la définition des programmes d'actions. Dans beaucoup de cas des interlocuteurs dynamiques existent.

D'où la nécessité d'organiser le processus de promotion industrielle du bassin en concertation avec les industriels qui opèrent déjà ou qui seraient prêts à opérer dans la vallée et de les associer à tous les stades au progrès de la réflexion et de l'action.

#### **II.1.4- Une approche coordonnée et pilotée.**

A la lumière des développements qui précèdent, et spécialement dans une optique d'intégration et de concertation, il est clair que l'avancée du processus de promotion d'industries dans le bassin exige:

- ▶ Une intervention de parties prenantes nombreuses et diverses: des autorités différentes gérant des secteurs différents, plusieurs pays, des autorités nationales et transnationales (O.M.V.S), en même temps des autorités et des agents économiques privés, etc.
- ▶ Des démarches qui se complètent les unes les autres (études, décisions, action sur le terrain) et qui doivent être ordonnées et séquencées dans le temps.

Pour qu'un tel processus se développe, il est clair que les intervenants et les interventions doivent être organisés et coordonnés. Il faut prendre des initiatives, gérer les contributions des uns et des autres, contribuer à dégager des avancées, etc.

D'où la nécessité d'un monitoring du processus, d'un lieu de responsabilité pour développer la coordination nécessaire et progresser dans la promotion des activités de développement.

#### **II.1.5- Une approche fondée sur des analyses techniques plus approfondies.**

Les informations dont on dispose actuellement tant sur certains aspects des possibilités de développement agricole que sur les substances minérales permettent de dégager des opportunités mais pas des certitudes sur la faisabilité et les conditions de réalisation de certaines idées de projet. Des incertitudes et des alternatives demeurent sur les stratégies et moyens possibles de promouvoir certaines filières.

Aussi, apparaît-il nécessaire de poursuivre les analyses techniques permettant de fonder des choix plus précis et certains et organiser l'action de façon pertinente. C'est très clairement le cas pour la navigabilité et l'exploitation du fer (voir plus loin). Mais de fait il s'agit de poursuivre les analyses techniques sur l'ensemble des filières et idées de projet relevés dans le paragraphe I précédent.

### **II.2- LA DEMARCHE PROPOSEE.**

Pour faire avancer le processus de promotion d'industries nouvelles basées sur les potentialités agricoles et minières du bassin du fleuve Sénégal, il est proposé une démarche appuyée sur deux principes organisationnels:

- Responsabiliser l'O.M.V.S pour la promotion des projets d'industrie qui sont en relation avec les ressources et les aménagements du bassin. Cela suppose que les Etats acceptent et se plient effectivement à ce principe. L'O.M.V.S serait chargée de piloter le processus de promotion conformément à un programme d'actions adopté par les Etats dans le cadre de l'Organisation.
- Etablir des groupes de concertation pour chacune des filières offrant des potentialités de développement à court terme. Ces groupes de concertation mis en place, animés et soutenus par l'O.M.V.S, comprendraient:
  - ▶ Les principales autorités concernées par le développement de chaque filière; il s'agit aussi bien des autorités en charge de l'agriculture, des mines ou de l'industrie que des autorités en charge de secteurs directement concernés (par exemple: transports, équipement, etc.;) dans les trois pays.
  - ▶ Les opérateurs privés existants ou potentiels étant ou pouvant être concernés par le développement d'une filière.

C'est dans le cadre de ces groupes de concertation que seraient affinées les stratégies et les actions à mener pour développer les activités de chaque filière. L'O.M.V.S serait chargée de constituer et de réunir ces groupes de concertation, de leur fournir le support technique (notamment les réflexions et études) nécessaire au progrès de leurs travaux et de suivre la réalisation par les acteurs concernés (administrations, institutions techniques nationales, entreprises ou promoteurs privés) des actions arrêtées en concertation en vue du développement des différentes filières.

Ce qui est en fait proposé ici, c'est une démarche de gestion stratégique du développement industriel du bassin, axée sur un processus de réflexion-action piloté et coordonné et associant les acteurs réels concernés. Positionnée au niveau opérationnel, cette démarche se veut très pragmatique et concrète. Elle vise à imprimer une dynamique de développement qui mobiliserait davantage les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, et ferait converger leurs efforts complémentaires.

### III- LA CONTRIBUTION DE L'O.M.V.S

#### III.1- DES RESPONSABILITES ACCRUES

Le rapport suggère que des responsabilités accrues soient confiées à l'O.M.V.S pour le développement des industries liées aux ressources et aménagements du bassin du fleuve Sénégal. Elles conduiraient à faire jouer à cette institution tout à la fois un rôle de promotion, d'animation et de coordination technique et opérationnelle pour faire avancer le développement des industries.

Ce rôle ne peut être joué, si le principe en est adopté, qu'à deux conditions:

- L'existence au sein de l'organisation d'une cellule clairement responsable de la promotion du développement industriel dans le bassin. Actuellement l'industrie n'est assumée qu'à travers la vocation générale d'étude dévolue à la Direction du Développement et de la Coordination. Il s'agirait d'une part de renforcer et d'asseoir plus clairement les responsabilités de cette Direction (ou de tout autre échelon) en matière de développement industriel, de la charger, non pas seulement de tâches d'étude, mais d'activités opérationnelles, spécialement en pilotant les groupes de concertation, et d'en être le support technique permanent. Compte tenu

des implications budgétaires qui ne manqueraient pas d'apparaître, il est possible de progresser par pallier. Le premier effort de renforcement opérationnel allant dans ce sens serait au minimum de mettre en place un cadre de haut niveau chargé de la promotion industrielle. Il devrait bénéficier d'un stage de formation à l'approche de gestion stratégique auprès de l'O.N.U.D.I. Plus généralement, cette institution devrait apporter un appui à l'O.M.V.S pour la mise en place du processus de gestion stratégique à travers des groupes de concertation par filière.

- L'existence de capacités d'études pour soutenir et alimenter les travaux des groupes de concertation et de moyens financiers minima pour organiser les réunions périodiques nécessaires. Il est probable que ces moyens nécessaires pour les études seront à rechercher du côté de la coopération internationale bi ou multilatérale. L'adoption d'un programme clair et réaliste en matière de développement agro-industriel et de valorisation minière peut être un facteur important de mobilisation des ressources.

Des deux points de vue qui viennent d'être développés, des décisions impliquant les Etats sont à prendre.

Il doit cependant être clair qu'il ne s'agit pas dans l'esprit des propositions formulées, de faire jouer à l'O.M.V.S un rôle de planificateur. Il s'agit pour cette institution d'apporter une compétence organisationnelle technique, pour que chaque acteur (administrations et institutions nationales, entreprises et promoteurs privés) puisse jouer pleinement son rôle en toute autonomie de décision mais en coordination et en convergence vers des programmes d'actions d'intérêt commun et à la formulation desquels il aura participé et donné son approbation. Le rôle proposé ici pour l'O.M.V.S dans le domaine du développement industriel est un rôle de catalyseur, d'animateur et de soutien technique d'actions à mener en tout état de cause par d'autres entités publiques ou privées.

### **III.2- LE PROGRAMME D'ACTIONS A MOYEN/LONG TERME SUGGERÉ POUR L'O.M.V.S.**

En conséquence de ce qui précède, le programme d'actions pour l'O.M.V.S devrait se développer ainsi qu'il suit:

#### **III.2.1- Une action urgente et dans la foulée du présent rapport:**

Clarifier le problème de la navigabilité de la Falémé et des conditions économiques d'un transport du minerai des gisements sénégalaïs de la Falémé par le fleuve. Si les analyses sont concluantes, les conditions d'exploitation industrielles et commerciales du gisement de la Falémé seraient modifiées et la navigabilité du fleuve deviendrait une hypothèse sérieuse et réaliste. L'horizon serait éclairci pour l'exploitation des phosphates comme du marbre. Les recherches minières et leur exploitation dans le haut bassin retrouveraient un intérêt. C'est en fait toute la haute vallée et spécialement la partie malienne qui se trouverait réinsérée dans un processus de développement qui sans cela demeurerait incertain .

Ce travail complémentaire et urgent, permettant une clarification importante pourrait être effectué en prolongement du présent travail et demandé immédiatement à l'O.N.U.D.I.

#### **III.2.2- Mise en place du dispositif organisationnel au sein de l'O.M.V.S pour promouvoir la Gestion Stratégique du Développement Industriel du bassin:**

Ce qui suppose:

- ▶ Au préalable, une décision de principe sur la démarche proposée et sur le rôle que jouerait l'O.M.V.S dans la promotion des filières industrielles basées sur les ressources du bassin.
- ▶ Et ensuite, des décisions organisationnelles et budgétaires: une cellule ou un conseiller spécial et quelques moyens de fonctionnement (spécialement pour l'organisation des réunions de concertation).

**III.2.3- Sélection des filières qui feront l'objet d'une action de promotion systématique et organisée à travers des groupes de concertation pilotés par l'O.M.V.S.**

Ce choix devrait porter sur tout ou partie des filières suivantes qui paraissent être celles qui offrent le plus de chance de développement efficace:

- ▶ Le coton et textiles.
- ▶ Les oléagineux.
- ▶ Les aliments du bétail
- ▶ Le fer
- ▶ Les phosphates.
- ▶ Les matériaux de construction: marbres et autres.

En fonction des filières qui auront été sélectionnées pour faire l'objet d'une action systématique de promotion, des groupes de concertation seront formés avec les administrations, institutions et opérateurs privés les plus concernés. Des bailleurs de fonds pourraient être associés. Des entreprises comme C.S.S, SODEFITEX ou NOVASEN au Sénégal ou SOMADER et SOMIA en Mauritanie devraient y jouer un rôle important.

Des regroupements de filières pourraient être envisagés: par exemple, compte tenu du rôle de production leader du coton, comme tête d'assolement associant le maïs et l'arachide de bouche, on peut envisager un groupe de concertation englobant ces trois productions et donc au moins les filières coton et les aliments du bétail. En tout état de cause, des liens seront à établir entre les travaux portant sur les différentes filières (par exemple, oléagineux et aliments du bétail).

Des suggestions sont formulées plus loin pour un premier choix à court terme.

**III.2.4- Parallèlement finaliser des requêtes pour aider l'O.M.V.S à soutenir au plan technique le processus de concertation sur les filières sélectionnées.**

Un choix devra être fait entre:

- ▶ Soit la présentation d'ensemble d'un projet cohérent et complet à un seul bailleur de fonds (par exemple au P.N.U.D/O.N.U.D.I. dans le cadre des financements destinés à la coopération sous-régionale).
- ▶ Soit la proposition à tel ou tel bailleur de fond de soutenir le processus de promotion d'une filière.

En tout état de cause, l'appui de l'O.N.U.D.I parait souhaitable et devrait être sollicité pour aider à l'organisation et au lancement du processus de gestion stratégique de filière pour

lequel cette institution dispose d'une expérience établie. La formation à cette démarche de développement serait également demandée. En même temps, l'appui de cette institution pourrait être sollicité pour préparer les termes de référence de requêtes sous l'angle qui aurait été choisi: requête d'ensemble ou filière par filière.

### **III.2.5- Etablissement et lancement des activités des groupes de concertation.**

Au préalable, le dispositif organisationnel au sein de l'O.M.V.S (et éventuellement les appuis internationaux) devra avoir été mis en place. Ces groupes déboucheraient, filière par filière, sur une stratégie de développement et un programme d'actions cohérent touchant à la fois tous les aspects qui conditionnent le développement de la filière et relevant des différentes responsabilités, publiques et privées.

Ces stratégies et programmes d'action devraient permettre de définir des objectifs communs et les actions convergentes qui seront à entreprendre par les différents acteurs concernés, qu'il s'agisse d'actions d'étude, d'organisation, ou d'investissement, d'actions des administrations publiques nationales ou d'opérateurs privés ou d'institutions de développement.

### **III.2.6- Suivi de l'exécution des programmes d'actions**

La mise en oeuvre des programmes d'actions de chaque filière par les différentes parties concernées peut requérir des délais assez longs. L'O.M.V.S devrait jouer en quelques sortes le rôle d'un évaluateur. Attentive au bon développement des programmes, elle devrait faire régulièrement le point et réunir en tant que de besoin les groupes de concertation pour actualiser, modifier les programmes d'actions ou redynamiser les acteurs concernés, surtout s'ils n'ont pas rempli leur part d'action.

### **III.2.7- Identification de nouvelles filières dont le développement efficace et compétitif apparaîtrait possible**

Cette identification dépendra de l'évolution des connaissances et des programmes agricoles et miniers ou des conditions nationales et internationales.

Ainsi, parallèlement à la promotion des premières filières, les réflexions pourraient se poursuivre à la lumière des faits nouveaux liés soit à l'émergence de nouvelles ressources ou conditions de marché qui autoriseraient d'envisager la promotion d'autres filières.

## **III.3- L'ACTION A COURT TERME.**

Dans l'esprit du rôle d'animateur et de catalyseur qui est proposé, et dans le cadre du programme à moyen/long terme suggéré, on peut définir une série d'actions immédiates à promouvoir dans l'année, ou les deux années qui viennent, suivant les domaines considérés. Cette action immédiate, ou à court terme, pourrait se développer dans les quatre domaines suivants:

### **III.3.1- Sur la filière tournesol**

La filière tournesol touche l'industrie des oléagineux mais aussi, à travers les tourteaux, celle des aliments du bétail. Le tournesol concerne uniquement la Mauritanie et il est intimement lié à la riziculture dont il est un complément culturel.

Les tâches à mener à court terme s'ordonneraient ainsi:

- a) Définir et mettre en oeuvre une expérimentation plus systématique sur environ 50 hectares (au lieu et place des essais embryonnaires actuels). L'Organisation Arabe de Développement Agricole (O.A.D.A) a déjà manifesté un vif intérêt pour soutenir un tel projet.
- b) Sur la base des résultats probablement positifs de cette expérimentation, constituer un groupe stratégique de concertation comprenant: les autorités nationales concernées, les entreprises mauritanienes intéressées (SOMIA pour l'huilerie et SOMADER pour les aliments du bétail), les principaux commerçants-importateurs de tourteaux et éventuellement l'O.A.D.A, si son intérêt est confirmé.
- c) Ce groupe animé par l'O.M.V.S devrait définir une stratégie et un programme d'actions et en particulier:
  - ▶ Etablir un programme de développement de la culture du tournesol (organisation, investissements, types de financements, etc.).
  - ▶ Définir les différents responsables de la promotion de ce programme.
  - ▶ Obtenir des engagements de la part des industriels.
  - ▶ S'entendre sur les règles d'organisation du marché des tourteaux.
  - ▶ Définir et mobiliser les assistances techniques et financières éventuellement nécessaires.

Sur ces bases, il sera ultérieurement possible de passer à la réalisation du programme de développement du tournesol et des industries qui s'y rattachent.

### III.3.2- Sur la filière coton.

La filière coton met en jeu l'industrie textile, mais aussi l'industrie des aliments du bétail et l'industrie de l'arachide de bouche en raison de l'association du maïs et de l'arachide à la culture du coton.

Au plan agronomique, et contrairement au tournesol, le travail d'expérimentation préliminaire du coton a déjà été fait par la SODEFITEX. Il a permis de consolider la faisabilité de la culture du coton sur la basse vallée dans le cadre d'une rotation coton-maïs-arachide de bouche (très probablement extensible à la moyenne vallée). Sur cette base, déjà solide, les tâches à entreprendre seraient les suivantes:

- a) Etablir à l'initiative de l'O.M.V.S un groupe stratégique de concertation centré sur:
  - ▶ Les entreprises principales concernées qui ont montré un dynamisme évident (à savoir SODEFITEX qui a développé l'expérimentation, NOVASEN qui a un projet d'implantation dans la vallée pour développer l'arachide de bouche).
  - ▶ Quelques industriels utilisateurs de maïs (surtout pour l'alimentation avicole) et notamment SOCAS.
  - ▶ Les principales administrations concernées.

b) Ce groupe aurait à:

- ▶ Examiner les propositions déjà élaborées par SODEFITEX.
- ▶ Définir et se mettre d'accord sur une stratégie et un programme d'actions et en particulier harmoniser les projets de chacun pour pouvoir concrétiser un développement agro-industriel basé sur la rotation des trois cultures: coton-maïs-arachide de bouche et les opportunités de marché local et international.
- ▶ Définir les différentes responsabilités pour la promotion de ce programme.
- ▶ Définir et mobiliser les assistances techniques et financières éventuellement nécessaires.

Ceci fait, il sera possible de passer à une autre phase, celle de la réalisation du programme et des liaisons éventuelles avec l'industrie textile locale.

### III.3.3- Sur la filière fer

Les tâches à mener à court terme s'ordonnent ainsi:

a) Tester la faisabilité d'aménagements rendant la rivière Falémé navigable pour les besoins de l'évacuation du minerai de fer (voir III.2.1 précédent).

Si l'intérêt de cette démarche est reconnu et accepté, ce test devrait être entrepris d'urgence. Le travail exige environ 2h/mois d'experts spécialisés (un expert en transport fluvial et un expert hydraulicien), et la réévaluation des conclusions du présent rapport à la lumière des nouvelles informations. Des termes de référence pour effectuer ce test sont joints au présent rapport.

B) Si le test est négatif, il est évident que le développement du fer de la Falémé redevient un problème national sénégalais sans incidence majeure sur l'avenir du bassin et l'implication de l'O.M.V.S. Il est donc important que ce test soit fait rapidement pour éviter de faire perdre du temps éventuellement à l'option en cours.

Si par contre le test de la navigabilité de la Falémé est favorable, il faudra procéder à une étude économique comparée des deux solutions pour l'exploitation du fer de la Falémé:

- ▶ Minerai à hématite et évacuation par voie ferrée.
- ▶ Minerai à magnétite et évacuation par voie fluviale.

avec analyse des implications industrielles et commerciales.

c) En cas d'option de la part des Etats pour une solution fluviale, un groupe stratégique de concertation serait mis en place. Sous l'impulsion de l'O.M.V.S, il comprendrait la MIFERSO et les autorités nationales concernées et éventuellement des bailleurs de fonds. Ce groupe aurait la responsabilité de coordonner l'avancement du projet et en premier lieu de conduire l'étude technico-économique de l'ensemble industriel et du schéma de transport avec ses infrastructures.

Sur cette base, une stratégie et un programme clair de réalisation seraient arrêtés par les Etats concernés.

### III.3.4- Sur la filière phosphates

Les tâches à mener à court terme seraient les suivantes:

a- Faire le bilan de l'unité pilote pour l'utilisation directe des phosphates.

Une mission courte de l'O.N.U.D.I était prévue pour ce faire. Il serait souhaitable de la faire intervenir rapidement.

b- En cas de test positif, établir un groupe stratégique de concertation pour l'étude et la promotion d'une unité d'exploitation des phosphates pour l'utilisation directe et couvrant le marché local du bassin. Il s'agira en particulier pour le court terme:

- ▶ De confirmer par une étude technico-économique la validité de l'exploitation.
- ▶ De rechercher et susciter un groupe d'investisseurs.

Etabli à l'initiative de l'O.M.V.S, ce groupe de concertation comprendrait en tout état de cause les autorités nationales industrielles et minières concernées, la Société minière de Taïba pour le Sénégal, et la SAMIA pour la Mauritanie.

c- Dans le cadre de ce groupe de concertation, il serait également souhaitable d'actualiser les éléments économiques concernant la faisabilité d'une exploitation destinée à l'exportation des phosphates de Matam et Bofal, notamment en raison de leur qualité qui répond aux dernières directives de la C.E.E.

Cette étude s'imposera d'autant plus que le problème de la navigation évoluerait favorablement.

Ainsi pourront être définis une stratégie phosphatière et un programme d'actions pour le moyen/long terme en cas de perspectives favorables.



Au delà de cette période de court terme, et surtout si la problématique de la navigation a fait des progrès substantiels, on pourra aborder l'identification et l'étude d'autres filières. Si dans le domaine agro-industriel on ne peut pas attendre dans les deux ans qui viennent des faits nouveaux significatifs, par contre la probabilité de la navigation sur le fleuve modifierait fondamentalement le problème de la valorisation des ressources minérales. On pourrait alors envisager des développements de filières dont l'intérêt est déjà confirmé comme le marbre ou dont l'intérêt est à confirmer tels que le cuivre et le manganèse dans la région de Kadiar en Mauritanie ou la bauxite dans l'enceinte de Falea au Mali.

## Conclusion

Le programme d'actions proposé, qui se veut très pragmatique et très opérationnel, s'inscrit résolument dans une approche d'intégration sous-régionale renforcée. Certaines des démarches suggérées pourraient évidemment fort bien se développer dans un cadre national. Le parti pris a été de faire jouer un rôle dynamique à l'instrument commun de coopération qu'est l'O.M.V.S.

En effet, à travers ce programme d'actions, l'O.M.V.S aurait la responsabilité de piloter et de soutenir au plan technique (notamment grâce à la mobilisation d'assistancess) un processus de gestion stratégique qui dynamiserait et ferait converger tous les efforts en vue du développement de filières industrielles dans le bassin du fleuve Sénégal. Dans ce processus, les décisions restent évidemment de la responsabilité soit des Etats, soit des opérateurs privés. Mais leur concertation et leur coopération seraient, à travers l'action de l'O.M.V.S, organisées vers des buts communs et librement acceptées. La contribution de l'O.M.V.S au développement industriel du bassin serait ainsi beaucoup plus décisive et beaucoup plus effective qu'à travers des études de planification à priori.

Cette contribution se développerait à trois niveaux:

- Contribuer à une programmation efficace de l'action de développement industriel du bassin dans une perspective d'intégration sous régionale autour des ressources du bassin.
- Organiser la concertation, la coopération et les convergences entre tous les acteurs du développement industriel du bassin.

Servir éventuellement de fer de lance et/ou de support pour la mobilisation d'assistancess techniques et financières nécessaires au développement de la valorisation des ressources du bassin.

Le principal problème à résoudre dans cette approche se situe au niveau des Etats. Jusqu'ici, il est apparu clairement qu'en dehors de la réalisation des grosses infrastructures, les développements envisagés par les différents pays dans la zone du bassin ont plus été conçus dans le cadre d'une réflexion nationale. La dimension de coopération intégrée est encore faible. La démarche proposée suggère de fait une coopération plus forte et une démarche plus intégrée. Ce faisant, elle interpelle les Etats concernés et leur demande implicitement de faire jouer à l'O.M.V.S un rôle de chef d'orchestre dans le développement industriel. Il est clair que ce rôle ne pourra être joué que si l'adhésion des Etats à la démarche proposée est très forte et sans ambiguïté. Il est évident également que cela implique pour l'O.M.V.S d'être à la hauteur de ces nouvelles obligations.

## ANNEXE 1

### **Termes de référence pour l'examen de la navigabilité pour l'évacuation du fer de la Falémé.**

#### **CONSULTANT EN AMENAGEMENT DE NAVIGATION FLUVIO-MARITIME**

Le consultant fera partie d'une équipe de deux consultants chargée d'examiner les conditions techniques et économiques de navigabilité et de transport de pondéreux sur le fleuve Sénégal en aval de Bakel jusqu'à Saint Louis et sur la rivière Falémé du site du barrage de Gourbassi jusqu'à Bakel.

Le consultant sera plus spécialement chargé:

- D'examiner et d'apprécier la possibilité physique de rendre la Falémé navigable en aval du barrage de Gourbassi si celui-ci était réalisé et pour quel type d'embarcation.
- D'indiquer l'ensemble des conditions nécessaires à remplir pour rendre la Falémé navigable si le profil de la rivière et l'accumulation au barrage le permettaient et ce pour un tonnage annuel de 12 millions de tonnes. En particulier, le consultant devra donner des indications sur l'importance et le coût probable des aménagements. L'analyse se fera sur la base d'un transport continu sans rupture de charge de Gourbassi à Saint Louis.
- D'examiner la validité du projet de port fluvio-maritime à Saint Louis au regard d'une exportation d'un tonnage de pondéreux de 12 à 15 millions de tonnes.
- De vérifier que le passage à l'écluse du barrage de Diama d'un transport de pondéreux du même ordre est possible.

#### **CONSULTANT EN AMENAGEMENT DE NAVIGATION FLUVIO-MARITIME**

Le consultant fera partie d'une équipe de deux consultants chargée d'examiner les conditions techniques et économiques de navigabilité et de transport de pondéreux sur le fleuve Sénégal en aval de Bakel jusqu'à Saint Louis et sur la rivière Falémé du site du barrage de Gourbassi jusqu'à Bakel.

Toutefois, le consultant n'interviendra que si la possibilité de rendre la Falémé navigable existe.

Le consultant fera l'étude économique sommaire du transport fluvial du minerai de fer de la Falémé à partir du barrage de Gourbassi jusqu'au port fluvio-maritime à réaliser à Saint Louis.

Il estimera sommairement avec son collègue chargé des problèmes de navigabilité les investissements d'infrastructure (port fluvio-maritime, port d'embarquement, écluses, escales) et

en moyens de transport (barges et remorqueurs) pour acheminer 12 millions de tonnes de minerai de Gourbassi à Saint Louis.

Il estimera le coût probable à la tonne du transport fluvial de Gourbassi à Saint Louis pour un transport de minerai à hauteur de 12 millions de tonnes.

## ANNEXE 2

### TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION

Initialement, le projet avait pour objet d'actualiser les termes de référence pour l'élaboration d'un Schéma Directeur de Développement Industriel minier et agro-industriel qui avaient été préparés en 1984.

A cet effet, il était prévu en particulier d'évaluer et mettre à jour les études des ressources naturelles pouvant déboucher sur la création d'agro-industries et la valorisation des ressources minières, revoir les perspectives de marché des produits et évaluer les besoins induits en expertise du Haut Commissariat de l'O.M.V.S.

Suite à la mission préliminaire effectuée à Dakar par le chef d'équipe, les termes de référence du travail à effectuer ont été réorientés vers une action plus opérationnelle et plus directement utilisable par le Haut Commissariat et les pays membres de l'O.M.V.S.

Les termes de la mission ont ainsi été fixés:

- Il a été convenu de placer le travail à mener sous l'angle d'une analyse de la problématique du développement industriel dans le bassin du fleuve Sénégal à partir des ressources du sol et du sous-sol de cette zone. L'analyse à effectuer ne serait pas statique, à partir d'études à vérifier et/ou à actualiser mais tendrait à examiner le processus opérationnel permettant d'accroître les chances de développer des activités industrielles efficaces et viables au regard des atouts, des dynamiques, des contraintes et des nécessités du moment. L'intervention aurait ainsi un caractère plus concret et plus impliqué dans l'action. Elle ferait le point sur l'état du dossier en matière de développement industriel en essayant d'éclairer des perspectives réalistes en la matière. A cet effet, on s'efforcera d'identifier les filières, segments de filières ou idées de projet qui présentent à priori, et sous réserve de vérification, un intérêt pour d'éventuels investisseurs privés. Mais surtout, l'intervention visera à indiquer dans quelles conditions et grâce à quelles mesures et/ou actions l'industrie a des chances de se développer. Enfin, elle proposera une démarche d'ensemble prenant en compte les responsabilités des Etats en la matière tout en se situant résolument dans une perspective d'intégration aussi bien des secteurs concernés que des économies des pays impliqués dans le développement du bassin du fleuve Sénégal?.
- Un programme d'actions devrait résulter de cette intervention indiquant, entre autres, les éventuels renforcement de capacités et/ou assistances nécessaires et l'action à mener pour susciter ou renforcer les dynamiques existantes. La dimension temporelle entre ce qui relève du court terme et ce qui relève du moyen terme serait également prise en compte. Trois facteurs clés guideront la réflexion de ce point de vue:
  - ▶ Les perspectives de développement agricole.
  - ▶ Les échéances en matière d'énergie.
  - ▶ Les programmes en matière de transport.»

## Annexe 3

### TERMES DE REFERENCE

L'objectif de ce projet est de donner une impulsion nouvelle à cet important volet du programme OMVS et de permettre au Haut-Commissariat et aux Etats Membres de l'exécuter et d'en assurer le suivi dans les meilleures conditions.

Il s'agira d'exécuter les tâches suivantes:

- Actualiser les termes de référence pour l'élaboration d'un Schéma Directeur de Développement Industriel minier et agroindustriel (février 1994).
- Définir un programme minimum d'activités devant permettre au Département du développement et de la coordination d'initier le travail de constitution d'une banque de données sur le secteur minier et industriel.
- Faire l'inventaire des unités industrielles existantes dans le bassin (localisation, production, conditions de fonctionnement, possibilités d'accroissement de la production).
- Etablir un programme de formation pour les experts nationaux du Haut-Commissariat et des Etats dans le but d'améliorer l'expertise nationale en matière de planification et de programmation multinationales, d'élaboration et d'évaluation de projets et de promotion de projets industriels.
- Elaborer un Schéma Directeur de développement minier, industriel et agroindustriel, du Bassin du Fleuve Sénégal.

Un rapport d'évaluation et de mise à jour des études déjà réalisées par l'OMVS et les Etat Membres, des filières prioritaires pour les agro-industries et industries de traitement( pour les produits miniers ainsi que le plan d'actions à mener pour exploiter ces filières.

Sur ces bases, il a été convenu lors d'une mission préliminaire auprès du Haut-Commissariat de recentrer la mission sur la clarification de la problématique du développement industriel du bassin en vue de proposer une démarche pragmatique efficace capable de configurer une stratégie de développement industriel du bassin, notamment en définissant les directions dans lesquelles il pourrait et devrait s'engager et comment?

A cet effet, il était prévu d'évaluer et mettre à jour les réflexions antérieures sur le développement industriel et de faire des propositions dans la perspective d'élaboration d'un Schéma Directeur.

